

Aiguines
Allemagne-en-Provence
Angles
Artignosc-sur-Verdon
Aups
Bargème
La Bastide
Baudinard-sur-Verdon
Bauduen
Blieux
Le Bourguet
Brenon
Brunet
Castellane
Châteauvieux
Comps-sur-Artuby
Esparron-de-Verdon
La Garde
Gréoux-les-Bains
Majastres
La Martre
Moissac-Bellevue
Montagnac-Montpezat
Montmeyan
Moustiers-Ste-Marie
La Palud-sur-Verdon
Peyroules
Puimoisson
Quinson
Régusse
Riez
Rougon
Roumoules
Trigance
Les Salles-sur-Verdon
St-André-les-Alpes
Ste-Croix-du-Verdon
St-Julien-du-Verdon
St-Julien-le-Montagnier
St-Jurs
St-Laurent-du-Verdon
St-Martin-de-Brômes
Valensole
La Verdière
Vinon-sur-Verdon

Par Nature

Lettre du Parc naturel régional du Verdon • Mai 2003 • n° 12

- Opération "Je vis dans le Parc"
- Quel projet de territoire pour les dix ans à venir du Parc
- Sur la Route du Gypse

Sommaire



2

ÉDITO



3 4

ACTIONS DU PARC

- Agir sur la fréquentation du Verdon : Opération Grand Site
- Quel tourisme dans le Verdon pour demain ?
- Gestion de la prolifération végétale des lacs du Bas-Verdon



5 7

DOSSIER

- Quel projet de territoire pour les dix ans à venir du Parc ?



8 9

VIE DES COMMUNES

- La seigneurie de Campagne : un très ancien fief de Provence
- La convivialité à Comps
- A vent et à blé sont les moulins de Régusse
- Riez en musique



10

COUP DE PROJECTEUR

- Opération « Je vis dans un Parc »



11

IDENTITÉ PROVENÇALE

- « Sur la route du gypse »



12

PARC EN BREF

- Le Parc en fête
- Les écogardes sont de retour
- Accueil d'expositions à la Maison du Parc
- Que deviennent les vautours du Verdon ?



Édito

Le mot du Président

Mesdames et Messieurs,

Le dossier central de ce douzième numéro de la lettre du Parc « Par Nature » est consacré à un sujet difficile et pourtant fondamental pour l'avenir de notre territoire : la révision de la Charte. Ce n'est pas un exercice aisé que de présenter en quelques lignes une action aussi complexe, qui semble très éloignée de nos préoccupations quotidiennes. Comme vous le comprendrez, le processus de révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon est long et ambitieux.

Ambitieux car il faut rencontrer l'ensemble des acteurs, des partenaires, des habitants, des élus, des associations situés sur le territoire du Parc, afin de les consulter sur leurs attentes vis-à-vis du Parc et sur leurs souhaits quant au développement futur du territoire. Et c'est seulement après avoir recueilli les avis des uns et des autres et en avoir fait une synthèse la plus fidèle possible que le travail de réécriture du document de référence de l'action du Parc pour ces dix prochaines années peut commencer.

Long car il aura fallu entre 18 et 24 mois d'un travail intense avant de soumettre pour approbation la nouvelle Charte au Conseil National de la Protection de la Nature.

Il est intéressant de constater que les Parcs naturels régionaux sont les seules structures publiques françaises à devoir réaliser cet exercice d'analyse. Exercice qui permet de réviser, changer ou réaffirmer ses objectifs en fonction de l'évolution de la situation générale du territoire. Exercice complexe, souvent délicat, mais ô combien bénéfique pour avancer de façon constructive. On peut voir la révision d'une Charte comme l'opportunité pour les élus et les partenaires des territoires du Parc de se remettre en question, de réfléchir à nouveau sur le bien-fondé des actions qu'ils ont menées au nom du Parc et de s'interroger sur les orientations choisies dans la précédente Charte.

Et puisque le renouvellement d'une Charte est avant tout une démarche concertée, je vous encourage à nous faire part de vos suggestions, propositions, idées... en contactant le Parc à l'adresse électronique suivante : renouvellement.Charte@parcduverdon.fr ou en allant visiter les pages dédiées à la révision de la Charte sur le site du Parc : www.parcduverdon.fr

André GAYMARD
Président du Parc

Cette lettre est distribuée par La Poste

Par Nature - la Lettre du Parc naturel régional du Verdon • n° 12, avril 2003 - Domaine de Valx - B.P. 14 - 04360 Moustiers-Sainte-Marie - Tél. 0492746800 - Fax 0492746801 - e mail : info@parcduverdon.fr - Directeur de publication : A. Gaymard • Comité de lecture : Commission de communication, équipe technique • Crédits photos : PNRV - JP Gallet - D. Potier - A. Coppin - M. Franko - S. Henriquet - A. Giovanni - N. Massat - N. Olivier - P. Roy - Société du Canal de Provence • Conception & réalisation : Autrement dit communication • Tirage : 15000 ex. Édité sur papier recyclé Cyclus blanchi sans chlore • Dépôt légal : février 2003 - N° I.S.S.N. 1293-3287



2

Agir sur la fréquentation

Opération Grand Site

des gorges du Verdon

Les actions
du Parc...

Les effets induits par la fréquentation touristique dans les gorges ont conduit au lancement d'une Opération Grand Site, dans le but d'organiser l'accueil en saison tout en y associant une forte incitation à visiter le site et à y séjourner hors saison.

Parmi les visiteurs des gorges du Verdon, 60 % se contentent de traverser le site dans la journée, les routes ayant favorisé le développement d'un tourisme d'excursion dans lequel les villages ne sont que des lieux de passage.

Ces visiteurs ne séjournant pas sur place induisent des retombées économiques locales limitées. Par contre, les encombrements sont les conséquences les plus visibles de la fréquentation, d'où une dégradation de l'image du site et des désagréments tant pour la population locale (« L'été on ne circule pas ») que pour les visiteurs (« On a fait les gorges du Verdon, c'est beau, mais quel monde ! »).

Parcourir la route et les belvédères ne donne qu'une vision partielle du site : ce mode de visite est-il réellement approprié ? Il peut induire des comportements peu respectueux du site, le visiteur ne percevant pas clairement qu'il se trouve dans un espace à l'identité spécifique, et n'étant ni enclin, ni encouragé à consommer sur place.

De même, la médiatisation et l'explosion des sports de nature assimilent les gorges du Verdon à un immense terrain de jeu, ce qui altère leur image de site naturel et préservé.

Ces pratiques montrent combien les visiteurs se comportent plus en consommateurs qu'en découvreurs. Pourquoi chercher à influencer sur cette tendance ?



Le site classé des gorges du Verdon

Tout simplement parce qu'un touriste à qui l'on offre la possibilité de découvrir le site dans sa globalité, d'en comprendre le sens, va davantage le respecter, modifier son mode d'approche, et donc élargir son champ d'investigation. Il sera plus curieux de découvrir le site et son identité, qui aujourd'hui tend à s'effacer devant la médiatisation touristique.

Livrer au public des clés de lecture et de compréhension du site, c'est lui donner envie d'y séjourner plus longtemps, entraînant de meilleures retombées locales. Pour y parvenir, il s'agira autant d'améliorer la relation entre habitants et visiteurs (authenticité de l'accueil), que de faire évoluer l'offre en fonction de la spécificité du site, c'est à dire de son identité propre. Ainsi peut-on contribuer à réduire les problèmes liés à la fréquentation, comme c'est déjà le cas dans d'autres grands sites naturels.

Cette évolution en profondeur peut s'avérer profitable tant pour le patrimoine, support de ce tourisme, que pour les habitants, les collectivités et les professionnels de l'accueil, à qui

il revient de s'impliquer pour rechercher des solutions appropriées, qui ne pourront être le fruit que d'une réflexion collective.

Alors, mobilisons-nous !

Pierre CARTIER
Chargé de mission
Opération Grand Site.



Les actions
du Parc...

Quel tourisme

dans le Verdon

pour demain?



Quelle place le tourisme doit-il occuper dans les années à venir? Est-on satisfait des pratiques actuelles? Peut-on en améliorer les retombées? Comment peut-on faire évoluer ce tourisme? Et comment souhaite-t-on qu'il évolue?

De nombreuses questions sur lesquelles la commission Tourisme et les membres du Bureau du Parc souhaitent débattre en mettant en œuvre son schéma touristique. Les grands principes de ce schéma sont basés sur le développement durable. La réflexion porte donc sur l'avenir. Il faut imaginer le territoire et les pratiques touristiques que nous souhaitons laisser en héritage à nos enfants! Imaginer un tourisme qui apporte un mieux-être aux habitants, améliore les retombées économiques et s'appuie sur un environnement (naturel et culturel) préservé et valorisé.

Pour enrichir le débat, de nombreux partenaires du Parc sont ou vont être consultés: les partenaires « institutionnels » (région, départements, comités départementaux du tourisme, offices de tourisme, chambres consulaires, etc.) mais aussi, les nombreux acteurs du Verdon (professionnels du tourisme, associations, habitants) au travers de réunions

publiques.

De plus, un questionnaire, disponible à la Maison du Parc, permet à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer sur le devenir du tourisme dans le Verdon, n'hésitez pas à le demander!

Précisons encore que ce schéma constituera la base de la nouvelle politique touristique et des actions à mener dans le cadre de la prochaine Charte du Parc. Il sera également la base de la candidature du Verdon à la Charte européenne du tourisme durable. Ce label, une fois obtenu

par le Parc, pourra être demandé par tous les professionnels du tourisme du Verdon.

Si vous vous sentez concernés par cette question, participez au débat, en y apportant vos idées et propositions.

Suzanne GIOANNI, Chargée de mission Tourisme

Il faut imaginer le territoire et les pratiques touristiques que nous souhaitons laisser en héritage à nos enfants!

Gestion de la prolifération végétale des lacs du Bas-Verdon

Vous l'avez certainement remarqué dans la baie de Quinson-Montmeyan, sur le lac d'Esparron, les retenues du Bas-Verdon connaissent depuis quelques années un phénomène de prolifération végétale, relevé dès la fin des années 1980.

Cette prolifération représente un risque tant pour les usagers (gêne pour la pratique de la pêche, dangers pour les pratiquants de loisirs aquatiques, diminution de la qualité paysagère et de l'attrait touristique...) que pour le milieu (risque de dégradation de la qualité de l'eau et donc des milieux biologiques...).

La Société du Canal de Provence, en collaboration avec la Maison Régionale de l'Eau, a élaboré un plan

pluriannuel d'actions visant à gérer la prolifération de l'herbier. Ce plan est extrêmement lourd, car il concerne différents types d'actions telles que:

- la mise au point de techniques adaptées de maîtrise de l'herbier,
- la mise en œuvre de mesures limitant les apports, comme l'amélioration de l'assainissement,
- des actions de communication et sensibilisation auprès des riverains et usagers.

Suite aux conclusions de cette étude, le Parc du Verdon a déposé un dossier de demande de financement pour la mise en œuvre d'essais de terrain visant à définir une méthode adaptée de gestion de l'herbier. Cette première action permettra de tester différentes méthodes d'élimination de l'herbier

sur les secteurs où il présente des gênes ou des risques, sachant que l'éradication totale n'est pas envisageable.

Corinne GUIN, Chargée de mission Milieux aquatiques



L'herbier en amont du pont de Quinson

Quel projet de territoire

pour les dix ans du Parc ?

Révision de Charte, projet de territoire, bilan opérationnel, diagnostic de territoire,.... Beaucoup de mots qui ne font pas partie de notre vocabulaire quotidien mais qui pourtant revêtent une importance toute particulière pour le territoire et les habitants du Parc naturel régional du Verdon à l'aube du renouvellement de sa Charte.



Avant d'aborder ce sujet ardu et pourtant essentiel, faisons d'abord un bref rappel de ce qu'est un Parc naturel régional et de son fonctionnement.

Un Parc naturel régional est un territoire dont le périmètre est déterminé à la fois par ses caractéristiques remarquables et sa fragilité, et par la volonté d'élus souhaitant mettre en œuvre un projet de préservation et de développement (la Charte). Ceci conditionne l'attribution du label « Parc Naturel Régional » défini et accordé par le Ministère en charge de l'Environnement.

La Charte d'un Parc naturel régional est donc un véritable engagement. C'est un contrat passé entre l'Etat, la Région, les Départements et les communes adhérents au Parc, pour une durée maximale de dix ans, qui fixe les objectifs à atteindre en matière de protection, de mise en valeur et de développement du territoire du Parc.

La Charte est mise en œuvre et gérée par une structure qui regroupe les élus des communes, des structures intercommunales, des Départements et de la Région qui l'ont approuvée.

Les élus décident des orientations et s'entourent d'une équipe de techniciens pour les mettre en œuvre.

Rappelons que cette structure est un lieu de concertation et de fédération. Un Parc ne fonctionne donc que sur la bonne volonté des élus qui y ont adhéré et qui l'animent. La Charte est un document valable pour une durée maximale de dix ans. Au bout de cette période, les élus du territoire du Parc peuvent décider soit d'abandonner le label « Parc naturel régional »; soit de réviser le projet de préservation et de développement contenu dans

le document fondateur du Parc, à savoir la Charte. Cela signifie que tous les dix ans, les élus de ces territoires peuvent se remettre en question, doivent à nouveau réfléchir sur le bien-fondé des actions qu'ils ont menées au nom du Parc. Ils doivent s'interroger sur l'opportunité de poursuivre les orientations choisies dix ans auparavant.

La révision d'une Charte se fait à deux niveaux :

-- Tout d'abord, il s'agit de réaliser un bilan opérationnel. Ce bilan doit montrer la cohérence des actions menées pendant la durée de la Charte avec les objectifs de départ. Ce bilan est réalisé en tenant compte des moyens humains, techniques et financiers qui ont été mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la Charte.

- Ensuite, un territoire est vivant, soumis aux influences extérieures... Les objectifs qui avaient été définis hier peuvent être aujourd'hui dépassés, à revoir ou à préciser. Les moyens à mettre en œuvre peuvent également ne plus être en adéquation avec les besoins... Ce constat renforce l'intérêt de définir à nouveau un projet basé sur l'évolution du territoire et des orientations politiques (nouvelles ou réaffirmées) fortes, afin que la nouvelle Charte soit en cohérence avec la vision que l'on a du devenir de ce territoire. Il faut donc faire ce qu'on appelle un diagnostic de territoire.

Bilan de l'action du Parc :
est-ce que ce qui a été fait
correspond à ce que nous
voulions faire ?

+

Diagnostic de territoire :
quelles sont les caractéris-
tiques du territoire ?
Comment le territoire a-t-il
évolué ?

=

Future Charte du Parc :
Ce que nous voulons faire pour les
dix années à venir sur ce territoire.

Le bilan opérationnel et le diagnostic de territoire sont les éléments de bases de la révision d'une Charte.

Où en est-on de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon ?

Le Parc a obtenu son label le 3 mars 1997 pour une durée de sept ans. Il doit être renouvelé en 2004

La démarche officielle de révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon a été lancée le 18 octobre 2002, suite à la délibération du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Parc est donc en train de réaliser :

- Le bilan de son action en organisant des réunions publiques avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, associatifs, habitants...), en faisant la synthèse du travail scientifique avec le Comité scientifique du Parc, en réalisant des enquêtes auprès des habitants, en consultant le forum des associations, en rédigeant les rapports d'activité du Parc.

- Le diagnostic de son territoire qui passe à la fois par la réalisation d'un inventaire complet des caractéristiques (naturelles, sociales, économiques...) du territoire du Parc (inventaire effectué par un bureau d'étude), et par l'organisation de rencontres entre les commissions thématiques du Parc et les partenaires, et avec l'ensemble des conseils municipaux et des collectivités locales, ainsi que par un travail de réflexion des membres du Comité scientifique du Parc.

La future Charte du Parc doit être le reflet des souhaits émis par l'ensemble des signataires du document (communes, Départements, Région, Etat) et l'ensemble des acteurs du territoire (chambres consulaires, associations...).

Calendrier 2002-2003 de la révision de la Charte du Parc naturel régional du Verdon

- Juin 2002 : réunions publiques et consultations du Forum des associations du Parc
- Septembre 2002 : questionnaire auprès des habitants et sortie du premier rapport d'activité 1997-2001 du Parc.
- Octobre 2002 : lancement officiel de la révision de la Charte par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.
- Novembre 2002 : réunion du Comité scientifique du Parc.
- Décembre 2002 : lancement du diagnostic de territoire.
- Mars 2003 : présentation de l'état d'avancement du diagnostic de territoire devant le Comité syndical.
- Mai 2003 : ateliers de travail entre les commissions thématiques du Parc et ses partenaires.
- Juin 2003 : présentation du diagnostic de territoire aux Comités syndical et scientifique du Parc.
- Juin 2003 à octobre 2003 : consultation des collectivités et des partenaires.
- Novembre 2003 : transmission de la première version de la nouvelle Charte aux instances régionales
- Décembre 2003 : premier passage au Conseil National de la Protection de la Nature pour le renouvellement du label du Parc naturel régional du Verdon.



Ce que vous attendez du Parc

Dossier

Avertissement : Ce texte est un bref mais fidèle résumé des attentes exprimées au cours de dix réunions publiques tenues en juin 2002 dans différentes communes du territoire du Parc. Il ne traduit pas les décisions prises par les élus au niveau du Parc. L'intégralité des comptes rendus des réunions publiques et du questionnaire habitants est disponible sur le site internet du Parc : www.parcduverdon.fr

■ Patrimoine naturel et paysager

La population semble très soucieuse de la préservation de son cadre de vie. Cependant, la crainte exprimée de voir le Parc régional se transformer en Parc national permet de prendre conscience du fait que les habitants veulent continuer à faire partie d'un territoire d'accueil où l'activité est suffisante pour permettre la vie d'un certain nombre d'entre eux. Dans le cadre de la protection des paysages, il est souhaité que le Parc puisse mettre en œuvre une action sur la signalétique commerciale (type Charte signalétique) afin d'éviter la profusion de panneaux très hétéroclites à l'entrée des villages.



■ Éducation et animation

Le rôle du Parc en matière d'éducation à l'environnement est indéniable. Son action au niveau des publics, notamment jeune, est à renforcer car les retombées ne se limitent pas à ce seul public mais concernent toute la famille et leurs proches. Il est également évoqué la nécessité d'une mise en cohérence des actions des différentes associations dans le domaine de l'éducation à l'environnement à l'aide d'un partenariat actif entre le Parc et ces associations.

■ Agriculture et forêt

C'est sur l'aspect foncier que l'attente est la plus grande dans ce domaine. En effet, la disponibilité de terres et de logements pour les agriculteurs qui désireraient s'implanter est une condition sine qua non à la relance de l'activité agricole sur le territoire. Les acteurs semblent attendre du Parc qu'il entreprenne une animation dans le domaine du foncier agricole.

■ Tourisme

L'importance économique de cette activité est très bien perçue par les acteurs locaux. Cependant, la volonté est affichée de conserver une fréquentation touristique compatible avec les aspects de protection et de préservation du patrimoine naturel. Il est donc attendu du Parc qu'il puisse mener une action de gestion et de contrôle des flux touristiques. Le Parc peut également fédérer les énergies pour parvenir à créer l'offre d'hébergement sur les communes en dehors des circuits les plus fréquentés.

■ Habitat

Le Parc pourrait mener une réflexion sur les moyens d'amener les propriétaires à louer à l'année, sans toutefois disposer d'outils permettant de maîtriser le foncier. Par ailleurs, il est souhaité que le Parc encourage le maintien de l'urbanisation locale « à l'ancienne » avec un habitat très regroupé, et puisse faire des préconisations en matière urbanistique afin d'obtenir une certaine homogénéité au sein du Parc.

■ Communication

Une plus grande transparence et une meilleure communication feraient indéniablement du Parc un objet de satisfaction pour l'ensemble de la population, généralement fière d'appartenir à un Parc.

Mathias FRANKO
Chargé de mission Programmation et Développement



La Seigneurie de Campagne un très ancien fief de Provence.

Sur la commune de Roumoules, à mi-chemin entre celle-ci et Riez, en contrebas de la route de Moustiers, une vieille demeure attire l'attention par les toits de ses deux tours carrées et de ses tourelles. Les marronniers centenaires qui l'entourent l'habillent de couleurs changeantes selon les saisons. Au bord de la route, un panneau porte une inscription discrète : Château de Campagne. Celui-ci est classé monument historique pour ses façades et ses toits qui comportent plus de 40000 écailles vernissées. Les premiers bâtiments ont été construits au début du XVII^e siècle. L'édifice actuel doit dater des années 1680-1690. La seigneurie de Campagne



Le toit vernissé du château de Campagne, une splendeur !

était une des plus anciennes de Provence. Une Charte de 1324 mentionne déjà que « de Podio (le seigneur de l'époque) était coseigneur de Riez et de Roumoules et tenait ce domaine fort ancien en l'un et l'autre terroir ». Au cours des siècles, elle est passée entre les mains de nombreuses familles provençales, dont les Castellane, les Grimaldi, les Gassendi... Les Clérissy, promoteurs de la faïence de Moustiers, en furent les derniers acquéreurs. C'est ici que Pierre II Clérissy, baron de Roumoules, s'était retiré après la vente de sa fabrique en 1783. Ainsi, Campagne se trouve être aujourd'hui la possession de la même famille depuis plus de deux siècles.

Veiado Prouvençal à Coump

La quatorzième veillée provençale de Comps sur Artuby organisée par le Foyer Rural Léo Lagrange a débuté sur une note nostalgique, car trois des conteurs patentés étaient absents pour raison de santé. Le groupe Nosto Modo donna le ton, entraînant dans leurs chants provençaux les spectateurs venus nombreux dans la salle polyvalente. Puis le truculent Claude Coste tenta, à plusieurs reprises,

de convaincre que le village de Carcès est le plus beau village du monde !! Jean Cauvin, reprit avec émotion des textes de Gaston de Bargème, dont les immortelles còtelettes. Lou galejaire de Cabasso, Henri Novellas, avec son talent de conteur fit apprécier ses connaissances profondes de cette belle langue provençale tout comme Léon Maurin avec ses poèmes. A la guitare, Pierre Pascal, dont la voix chaude réchauffe les cœurs, intercala dans son répertoire quelques histoires courtes fort appréciées du public. L'Atèle Voucau de San Auban interpréta les classiques du répertoire régional et des compositions venues de provinces italiennes. Pour leur cinquième participation aux veillées de Comps,



La quatorzième veillée provençale.

ces chanteurs ont, par leur interprétation magistrale, enthousiasmé le public avec des voix qui jaillissaient comme un bouquet final, ce qui leur valut plusieurs rappels du public. La XIV^e édition de la veillée prit fin très tard dans la nuit et l'on se donna rendez-vous pour les fêtes des villages cet été. C'est ça la convivialité à Comps !

Nicole OLIVIER

A vent et à blé sont les moulins de Régusse

La vie des
communes

Entre 1989 et 1995, la commune de Régusse a sauvé une part essentielle de son héritage en restaurant fidèlement ses deux moulins datant respectivement du XII^e et XIII^e siècle. Plus qu'une conservation patrimoniale des édifices, c'est une véritable renaissance d'une activité traditionnelle et rurale.

Le moulin sud, dont le mécanisme a été entièrement reconstitué, se tourne au vent grâce à sa toiture circulaire. Les ailes, drapées de toile, actionnent bras et mécanismes en bois qui entraînent les meules de pierre d'une tonne chacune. Le blé devient alors farine.

Quant au moulin nord, il est devenu un éco-musée. Cet espace d'exposition abrite une collection riche d'outils agraires anciens, retraçant la vie quotidienne des siècles passés. Signalons également

que ce site unique est une des étapes de l'itinéraire culturel organisé et mis en place par le Parc et que l'éco-musée municipal fait partie des offres privilégiées proposées dans le « Pass'musée » du Parc. Les moulins et l'éco-musée peuvent être visités tout au long de l'année selon différents horaires.

Pour tout renseignement, téléphonez au 04 94 70 19 01.

Les moulins font partie de la culture des Régussois qui les fêtent chaque année le second week-end du mois d'août. Cette manifestation, haute en couleurs, est animée par l'Office de Tourisme et tous les habitants de la commune. Marché provençal, exposition, démonstrations de foulage, fauchage, moissonnage, concert



Les moulins qui font rêver.

folklorique, concours, foire artisanale, conteurs... vous attendent le 10 août pour participer à cette Fête des Moulins.

Stéphane POISSON, Adjoint au Patrimoine culturel et au Tourisme

Riez en musique

La programmation 2002 avait déjà été riche en événements musicaux.

Le festival « des IV Colonnes », devenu maintenant un rendez-vous incontournable, offrit l'an dernier cinq jours de programmation musicale d'une grande qualité et diversité. Tous les soirs, au pied des colonnes romaines, un public de 400 personnes en moyenne s'est laissé bercer au rythme des musiques du monde, musiques latino ou africaine.

Quelques semaines plus tard, l'association « Point d'orgue » a donné une splendide représentation de gospel qui a enchanté le public dans la cathédrale pleine à craquer.

Les concerts Baumadier ont également été l'un des rendez-vous classiques de la saison dans cette même cathédrale, lieu de toutes les rencontres.

La saison se clôturait le 19 octobre par un concert de l'orchestre lyrique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Leur succès mérité confirme

la vocation de la Région d'aller au plus près du territoire pour faciliter l'accès à une culture de qualité.

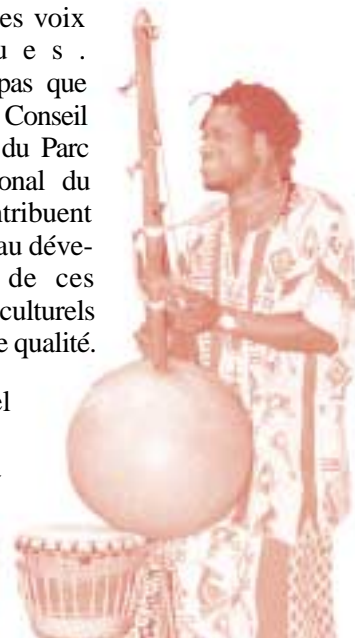


Cette année, suivant la même inspiration, les événements musicaux vont à nouveau se succéder tout au long de la saison.

C'est la fête de la Renaissance les 5 et 6 juillet qui ouvrira le bal. Puis ce sera la troisième édition du festival de musique « Provence-Islande » qui s'installera cette année dans deux nouvelles communes : Riez, Moustiers (et bien entendu Esparron

qui est fortement impliquée dans l'organisation depuis sa création)... Suivra alors le festival « des IV Colonnes » les 8,9 et 10 août 2003 avec une programmation toujours aussi festive. Et enfin le festival « Courant d'air » qui souffle sur le plateau de Valensole depuis deux ans maintenant nous enchantera à nouveau avec ses voix lyriques. N'oublions pas que le soutien du Conseil Régional et du Parc naturel régional du Verdon contribuent grandement au développement de ces événements culturels d'une grande qualité.

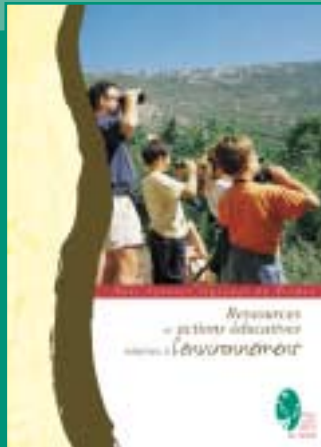
Jean-Gabriel BLIEK, Adjoint à la culture.



"Je vis dans un Parc"

Le parc a de multiples missions. Celle de participer à l'éducation est sans doute l'une des plus valorisantes. L'action "Je vis dans un Parc" qui est menée actuellement en direction des écoles du territoire rentre dans le cadre de cette mission.

Extrait de la Charte du PARC/Art. 26 " Les actions d'éducation à l'environnement sont indispensables pour donner au Parc Naturel Régional sa véritable dimension ".



■ Les partenaires

"Je vis dans un Parc" est le fruit d'une étroite collaboration entre l'Éducation Nationale, les associations d'éducation à l'environnement et les techniciens du Parc. Cette action a été conçue au sein de la commission Éducation du Parc. Le projet qui a coûté 32 000 euros a été financé à 40 % par la Région, 40 % par l'Europe et 20 % par le Parc. Les interventions sont gratuites pour les écoles et les collèges.

Cinq associations se sont impliquées dans l'animation de ces journées, le CPIE de Manosque, Gulliver, la Maison des Lacs, la Maison Régionale de l'eau et le Musée de la Préhistoire de Quinson, secondées pour certaines interventions sur le terrain par la LPO, la Réserve Géologique, l'O.N.F. et Alpes de Lumière.

En 2003, 35 classes du Parc ont bénéficié de ces animations, soit 780 élèves.

■ Mieux connaître le Verdon...

L'opération "Je vis dans un Parc" a pour but d'amener les enfants des écoles et des collèges à s'interroger sur ce qui fait l'identité du Verdon, de ce territoire sur lequel ils vivent sans toujours très bien le connaître. Au travers d'activités menées en classe mais aussi sur le terrain, les élèves prennent peu à peu conscience de leur appartenance à cette unité géographique, économique, culturelle et naturelle qu'est le Parc du Verdon. Ils abordent également les questions de gestion que l'on peut y rencontrer: eau, aménagement du territoire, tourisme, protection et mise en valeur des patrimoines...



■ ...Apprendre à connaître le Parc

Les animateurs présentent également aux enfants, sous forme de jeux, la structure « Parc Naturel », son utilité, son fonctionnement. La démarche pédagogique, très « participative », implique les élèves dans chacune des séances présentées et les amène à se poser la question de leur propre responsabilité dans la gestion de leur lieu de vie. En bref, il s'agit bien d'une action d'éducation à la citoyenneté.

■ Une expérience reconduite

L'expérience menée cette année sera reconduite pendant deux ans, en 2003-2004 et 2004-2005. Elle prendra un peu plus d'ampleur puisque l'objectif sera de mener les animations sur cinq séances au lieu de trois en 2003 et auprès d'une cinquantaine de classes.

■ Un catalogue de ressources

En parallèle, le Parc a publié un catalogue des ressources et des actions éducatives relatives à l'environnement. Ce livret largement distribué (5 000 exemplaires) sur la région PACA présente les actions menées en matière d'éducation par les associations actives sur le Parc.

André CODEBOEUF,
Président de la Commission
Éducation

Le catalogue des ressources
et des actions éducatives est
disponible à la Maison du Parc
Tel : 04 92 74 68 00
Fax : 04 92 74 68 01
Courriel : info@parcduverdon.fr



La Route du

Gypse :

L Qu'est-ce que le gypse ? Comment est-il produit ? Quelle est la différence entre gypse et stuc ? Où peut-on observer des gypseries ? Toutes les questions que vous vous êtes toujours posées sur ce matériau provençal trouveront désormais une réponse avec ce nouveau circuit de découverte qui vous conduira de Riez à St Jurs.

Les communes de Riez et St-Jurs en partenariat avec l'association des Amis du Vieux Riez et le Parc, travaillent depuis quelques mois à la mise en place d'un circuit de découverte : la « Route du Gypse ». Cette route vous guide vers la découverte d'un patrimoine et d'un savoir-faire autour d'un matériau très présent dans le paysage de Provence : le gypse.

En 1 heure 45 environ vous découvrirez les douze étapes qui composent ce circuit. Des étapes expliquées par des panneaux pédagogiques, volontairement discrets pour ne pas dégrader le patrimoine qu'ils valorisent.

Le départ du circuit à Riez se fait devant la Poste, sur les Allées L. Gardiol. Pendant une heure environ, vous cheminerez dans les ruelles du centre du bourg où vous observerez les plus belles gypseries. Chacune d'entre elles est signalée par des panneaux offrant une présentation de l'ouvrage que vous découvrez. Après Riez, le circuit vous guide vers St Jurs à la découverte d'un ancien site d'extraction, de broyage et de cuisson du gypse.

Pour une information plus complète sur ce circuit, vous pouvez vous procurer la dernière publication dans la collection des livrets découverte du Parc :

« Guide d'une promenade sur la Route du Gypse de Riez à St-Jurs »

Quarante quatre pages, largement illustrées, apportent de nombreuses précisions sur ce circuit de découverte. Ce livret est en vente au Bureau du tourisme de Riez, au Bar - restaurant - épicerie « Les deux Nines » à St-Jurs et à la Maison du Parc, Domaine de Valx, à Moustiers-Ste-Marie au tarif de 4 €.



Par ailleurs, il faut signaler l'édition d'un dépliant contenant toutes les informations pratiques sur ce circuit. Il est disponible, gratuitement, sur demande au Bureau du tourisme à Riez (04.92.77.99.09), ou à la Maison du Parc (04 92 74 68 00).

Enfin, signalons que des visites guidées peuvent être organisées par l'association des Guides de pays.

Cette opération a pu être réalisée grâce à la volonté et à la forte implication des communes de Riez et St Jurs et au soutien financier de la Région PACA et du département des Alpes de Haute-Provence, dans le cadre du Contrat d'Objectif Verdon et avec l'aide technique du Parc naturel régional du Verdon.



Suzanne

GIOANNI, Chargée de mission Tourisme

■ Le Parc en Fête



La deuxième Fête du Parc naturel régional du Verdon se tiendra dimanche 5 octobre à la Maison du Parc – Domaine de Valx à Moustiers-Ste-Marie. Cette journée festive a pour objectif de faire se rencontrer les habitants du Parc, les associations, les producteurs et les artistes, ainsi que de faire connaître la diversité et les richesses du territoire du Verdon et du Parc.

Alors si vous souhaitez tenir un stand ou réaliser une animation, faites-le nous savoir en contactant

Marianne Maillot, Chargée de communication au Parc
Tel : 04 92 74 68 00
Fax : 04 92 74 68 01 Courriel :
mmaillot@parcduverdon.fr

■ Expositions à la Maison du Parc

Une des missions du Parc est la valorisation des patrimoines (culturel, naturel, ethnologique...). Parmi les moyens disponibles, la Maison du Parc dispose d'un lieu d'accueil du public afin de sensibiliser habitants et visiteurs aux enjeux et aux richesses du Verdon.

C'est dans cet esprit que les salles d'exposition du rez-de-jardin sont ouvertes dès le mois de mai.

La programmation sera diffusée par voie d'affiches et sur le site Internet du Parc. Si vous souhaitez exposer, prenez contact à la Maison du Parc pour connaître les conditions.



■ Que deviennent les vautours du Verdon

L'année 2002 était remarquable : cinq couples produisaient trois poussins à l'envol. Ces trois juvéniles sont toujours présents. Ils ont pu assister aux ébats de leurs parents et des nouveaux couples (dix au total). sept pontes ont été déposées courant février (deux échecs). A ce jour, quatre poussins sont nés et un couple couve encore son œuf.

Début janvier la colonie comptait au maximum trente-huit vautours.

Le 13 avril, un oiseau croate, récupéré à Bormes-les-Mimosas le 8 septembre 2002 et remis en forme au centre de sauvegarde de Buoux, a été libéré. Son premier envol s'est parfaitement déroulé et il a déjà pris part à son premier festin en compagnie de nos vautours pionniers.



Nous attendons avec impatience le retour imminent des vautours pernoptères. Nous espérons que le nombre d'individus qui viendra fréquenter la région sera au moins égal, si ce n'est supérieur, à celui de l'an dernier, soit sept au total.

Sylvain HENRIQUET, Chargé de mission LPO PACA Castellane

Le Parc en bref

■ Les écogardes sont de retour



A la veille de l'été, l'équipe des écogardes du Parc est de retour ! Luc Courtil a été recruté pour coordonner le dispositif. Diplômé en aménagement du territoire, originaire de Valensole, il connaît bien le Verdon, ce qui sera précieux dans la mise en place et l'encadrement de l'équipe. Les missions des écogardes – sensibilisation, information, prévention, sécurisation des sites – les amènent à parcourir le territoire, à la rencontre des visiteurs. Devant le succès rencontré en 2002, l'opération est reconduite cet été, et renforcée, puisque quatre des douze écogardes qui constituent l'équipe seront présents du 15 juin au 15 septembre.

En outre, le travail de Luc Courtil aura une autre dimension, puisqu'il portera aussi sur la recherche de solutions pour pérenniser le dispositif, en lien étroit avec les partenaires concernés, en particulier les communes.

